



# ECHOS DE BRAY-SAINT AIGNAN

## AVRIL 2026

### INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau conseil municipal de **Bray-Saint-Aignan** a été officiellement installé le **vendredi 20 mars 2026**, marquant ainsi le début d'un nouveau mandat pour l'équipe élue.

Cette première réunion, à la fois solennelle et porteuse d'espoir, a permis de poser les bases d'une gouvernance tournée vers **le dialogue, l'écoute et l'engagement** au service des habitants. Dans un contexte où les attentes des citoyens évoluent, l'équipe municipale a affirmé sa volonté de privilégier une **approche collective et participative**, en plaçant les échanges et la proximité au cœur de son action.

Au cours de cette séance d'installation, les élus ont rappelé leur attachement à la **continuité** des projets essentiels à la vie du village. Qu'il s'agisse d'aménagements, de services de proximité ou d'initiatives locales, l'objectif est de poursuivre les actions engagées tout en insufflant une nouvelle **dynamique**.



#### LE MOT DU MAIRE

Depuis les élections, avec les adjoints et le conseil municipal nous avons mis en place l'ensemble des commissions.

Une première réunion de conseil a eu lieu, nous avons rencontré les agents communaux, la maison de santé et allons échanger avec les directrices des écoles pour programmer les échéances à venir.



Laurette GODEL, Pascal DURAND, Bernard AUGER, Gilbert METHIVIER, Fabrice DURAND, Didier ADAM, Marine TOUQUOY, Patricia SICOT, Jorge MACHADO DE LIMA, Thomas GUILLY, Virginie COME, Jennifer BOURSIN, Charlene MICHAUT, Julie DEGAND, Emmanuel COUTELIER, Jean-Michel CHAUMETTE, David LOREAL, Camille DEBREE, (absente, Séverine SERT)

Ce nouveau mandat s'inscrit ainsi dans une volonté claire : **accompagner** le développement de Bray-Saint-Aignan de manière **cohérente** et **durable**, en tenant compte des besoins actuels et futurs de la population. L'accent sera également mis sur la **qualité de vie**, la **valorisation du territoire** et le **renforcement du lien social**.

À travers cet engagement, le conseil municipal entend faire évoluer la commune dans une dynamique **positive** et **partagée**, en associant autant que possible les habitants aux **réflexions** et aux **projets** à venir. Ce début de mandat ouvre donc une nouvelle étape pour Bray-Saint-Aignan, avec l'ambition de **construire**, ensemble, **un avenir** à la fois ambitieux et fidèle à l'identité du village.

#### LES ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

- **BERNARD AUGER** - 1ER ADJOINT
  - en charge des travaux et de l'environnement
- **PATRICIA SICOT** - 2 EME ADJOINTE
  - en charge des affaires sociales et du scolaire,
- **THOMAS GUILLY** - 3 EME ADJOINT
  - en charge des finances
- **CAMILLE DEBRÉE** - 4 EME ADJOINTE
  - en charge de la communication
- **PASCAL DURAND** - 5 EME ADJOINT
  - en charge de l'animation et de la vie communale
- **JORGE MACHADO DE LIMA** - CONSEILLER DÉLÉGUÉ
  - en charge du suivi de travaux



L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE **"ENSEMBLE CONTINUONS À DÉVELOPPER BRAY-SAINT AIGNAN"** VOUS REMERCIE POUR VOTRE CONFIANCE.

# VIVRE À BRAY SAINT AIGNAN, C'EST PROFITER DE LA **PROXIMITÉ**, DE **L'ÉCOUTE** ET D'UN SERVICE PUBLIC À TAILLE HUMAINE

## NOS ENGAGEMENTS

### ÊTRE À L'ÉCOUTE ET PRÉSENT SUR NOTRE TERRITOIRE

Présence des élus à la mairie de Saint-Aignan, chaque premier **mercredi** du mois à partir du 3 juin de 16h à 18h.

### SOUTIEN AUPRÈS DE NOS ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

Rencontre avec les associations le **JEUDI 9 AVRIL À 19H30**

Rencontre avec les entreprises et commerçants, le **JEUDI 21 MAI À 19H30**

### ETUDIER L'AMÉNAGEMENT DE NOS CENTRES-BOURGS

### VALORISER LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

### DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

### ÊTRE PRÉSENT POUR NOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ, ET POURSUIVRE LA RECHERCHE D'UN MÉDECIN



La répartition des compétences entre la **Commune** et la **Communauté de communes** est essentielle.

La commune intervient principalement dans le **quotidien des habitants** : gestion de l'école, entretien de la voirie et des espaces verts, urbanisme de proximité, vie associative, action sociale ou encore tranquillité publique. Elle est **l'échelon de proximité**, directement au service des habitants et de leur cadre de vie.

De son côté, la Communauté de communes prend en charge des **missions plus larges et structurantes à l'échelle du territoire**. Elle intervient notamment en matière d'aménagement, de développement économique, de gestion des déchets, d'assainissement, de prévention des risques ou encore de services à la population comme la petite enfance, la culture et le tourisme.

Cette organisation permet de mutualiser les moyens et de coordonner les actions, afin d'assurer un service public plus efficace et cohérent pour l'ensemble des habitants.

## LE RECAP' :

| CE QUE GÈRE LA COMMUNE                                    | CE QUE GÈRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES                |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Ecole: bâtiments, cantine, périscolaire                   | Urbanisme et aménagement du territoire               |
| Voirie: routes, éclairage public, espaces verts           | Développement économique et zones d'activités        |
| Urbanisme: autorisations d'urbanisme, application du PLU, | Gestion des déchets (collecte assurée par le SICTOM) |
| Vie locale: associations, évènements                      | Assainissement non collectif                         |
| Action sociale: soutien aux aînés                         | Gestion des rivières et prévention des inondations   |
| Tranquillité publique: propreté, sécurité                 | Petite enfance et services aux familles              |
|                                                           | Culture, tourisme et patrimoine                      |

## LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE



Les travaux du groupe scolaire, lancés début décembre 2025, avancent à un rythme **soutenu**.

À ce jour, les **sondes** destinées au système de chauffage ont été installées, tandis que le gros œuvre touche à sa **phase finale** en ce qui concerne la **maçonnerie**.

La prochaine étape importante interviendra d'ici la fin du mois de mai avec la mise en place de la **charpente**, suivie de la pose de la **couverture** en ardoises, qui viendra dessiner progressivement le visage du futur bâtiment.

En parallèle, les travaux techniques liés à **l'aménagement intérieur** vont débuter, marquant une nouvelle phase dans la concrétisation de ce projet structurant.



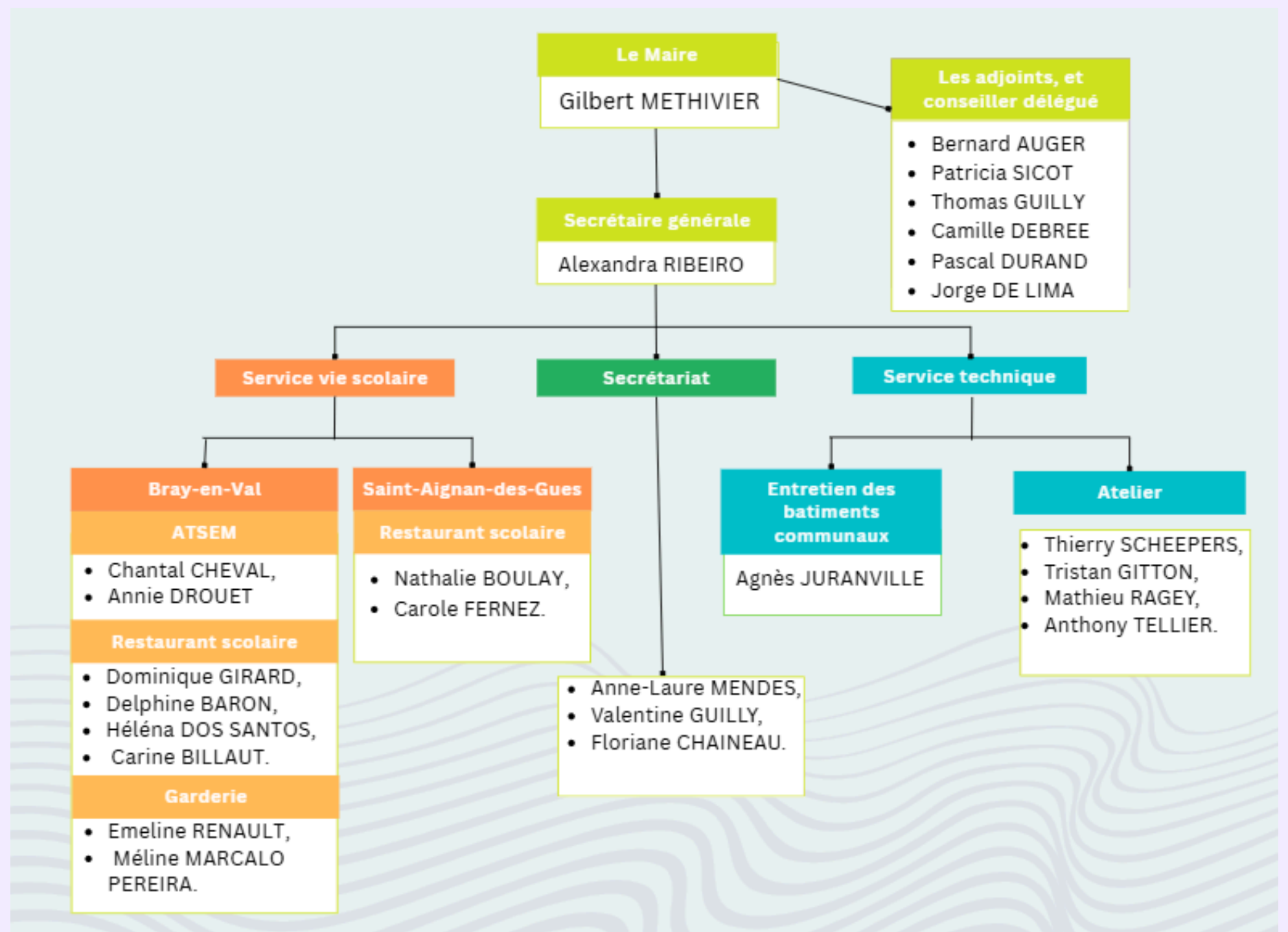


## LES AGENTS DE LA COMMUNE

Dans cette publication, nous mettons à l'honneur les **agents de la commune**. Pour ce premier numéro, découvrez l'organigramme et l'ensemble des équipes. Dans les prochains numéros, chaque agent sera présenté individuellement.

### Qu'est-ce qu'un **agent communal** ?

Il s'agit d'un **professionnel** de la fonction publique territoriale, employé par la commune, dont la mission est d'assurer des services **essentiels** au quotidien. Qu'il travaille dans les écoles, les services administratifs ou techniques, chaque agent contribue concrètement au **bon fonctionnement** de la collectivité et à l'intérêt général.



Au quotidien, ces femmes et ces hommes œuvrent avec **engagement** pour garantir le bon fonctionnement de notre commune et la **qualité** du service public.

**À l'école**, ils accompagnent les enfants dans leur journée, veillent à leur **sécurité**, participent à leur **bien-être** et contribuent à créer un environnement serein et propice aux apprentissages. Leur présence **attentive** et leur **professionnalisme** sont des repères importants pour les plus jeunes comme pour les équipes éducatives.

**Au secrétariat**, ils **accueillent** le public, **renseignent** et **traitent** les dossiers dans divers domaines d'intervention de la commune, comme l'état civil, l'urbanisme, le service scolaire, l'organisation des différentes élections, la gestion du personnel, le règlement des factures...

**Au technique**, ils assurent **l'entretien** et la **maintenance** des bâtiments communaux, ils **entretiennent** les trottoirs, les accotements, les parkings, les espaces publics tels les cimetières, les étangs, aires de jeux...

Discrets mais **indispensables**, ils assurent chaque jour des missions variées avec rigueur, disponibilité et sens du service. Cette mise à l'honneur est l'occasion de valoriser leur travail, leur implication et leur rôle central au service de l'intérêt général et du lien entre tous les habitants.

## SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

### SYNTHÈSE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### RECETTES

**1 642 053 €**

Produits de fonctionnement

#### DÉPENSES

**1 410 223 €**

Charges de fonctionnement

#### EXCÉDENT

**+ 231 830 €**

Résultat de l'exercice

### RÉSULTATS CUMULÉS

#### RÉSULTAT 2025

**231 830 €**

Excédent de l'exercice

+

#### ANNÉES ANTÉRIEURES

**495 751 €**

Résultat reporté

#### RÉSULTAT CUMULÉ

**= 727 581 €**

Excédent global disponible

### La réserve financière de la commune

Le budget communal est capable de couvrir les charges courantes par les réserves disponibles pendant:

**6 mois et 8 jours.**

## L'ACTU DU TRIMESTRE



### La nouveauté "le bonus responsable"

Les foyers qui limitent leurs levées ou dépôts sont récompensés l'année suivante pour les bacs, les ménages effectuant 12 levées ou moins dans l'année bénéficieront d'une **réduction de 10€**.

Une petite erreur s'est glissée dans le dernier bulletin municipal.

**La déchèterie est fermée le lundi, ouverte le mardi 9h à 12h et de 13h à 17h.**



**Pour ne rien rater des actualités de votre commune rendez-vous sur:**

**Panneau Pocket**

**IntraMuros**

**Et sur:**

**<https://mairiebraysaintaignan.fr/>**

**<https://valdesully.fr/>**

### LES DATES À VENIR

**Jeudi 7 mai – 19h30**  
CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 21 mai – 19h30**  
RÉUNION AVEC LES ENTREPRISES  
ET COMMERÇANTS

**Jeudi 4 juin – 19h30**  
CONSEIL MUNICIPAL



**Horaires à respecter**

### Les bruits de voisinage

*Avec le retour des beaux jours, profitons du soleil dans le respect de tous !*



|                          |    |    |       |   |       |
|--------------------------|----|----|-------|---|-------|
| Lundi / Vendredi         | AM | de | 08:00 | à | 12:00 |
|                          | PM | de | 13:30 | à | 19:30 |
| Samedi                   | AM | de | 09:00 | à | 12:00 |
|                          | PM | de | 15:00 | à | 19:00 |
| Dimanche et jours fériés | AM | de | 10:00 | à | 12:00 |
|                          | PM |    |       |   |       |



**POUR TOUTES LES ACTIVITÉS À VENIR, N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER LE CALENDRIER DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE JOINT À CE BULLETIN.**